



Politique
Droits Humains

Décembre 2020

Introduction

Fondée en 2001, Sycomore Asset Management est une société de gestion entrepreneuriale basée à Paris et spécialisée dans l'investissement dans les entreprises cotées.

Depuis sa création, notre équipe vise à délivrer une performance pérenne en identifiant les leviers de création de valeur durable des entreprises. Nous avons la conviction que les entreprises qui répondent à de véritables besoins, sociaux, sociétaux ou environnementaux sont les entreprises de demain, et que seule la création de valeur partagée est gage de performance durable.

En 2020, nous avons fait le choix d'intégrer notre mission dans nos statuts, en accord avec notre conseil de surveillance : « Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Notre mission : humaniser l'investissement ».

Sycomore AM : notre politique d'engagement en matière de droits humains

Si les États ont l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'homme, chez Sycomore AM, nous sommes responsables du respect de ces droits à travers nos activités, nos opérations et nos relations professionnelles - en conformité avec les Principes directeurs sur les droits de l'homme et les entreprises des Nations Unies (Principes Directeurs de l'ONU) et les Principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Sycomore AM s'engage à assumer cette responsabilité. Notre engagement en faveur des droits humains s'applique à nos investissements, mais également à notre entreprise ; il s'étend ainsi à nos opérations et aux activités que nous menons avec nos partenaires et nos prestataires.

Nous nous engageons à respecter les standards internationaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais également les principes concernant les droits fondamentaux dans les huit principales conventions de l'OIT, tels que définis dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Des normes supplémentaires relatives aux droits humains seront également appliquées.

Sycomore AM reconnaît à travers cet engagement qu'elle doit s'efforcer de faire respecter les normes relatives aux droits de l'homme même lorsqu'elles ne sont pas reflétées dans les exigences juridiques locales.

Nous sommes persuadés que cet engagement nous aidera à accomplir notre mission tout en minimisant les risques associés à l'ensemble de nos activités et de nos portefeuilles en matière de droits humains. Il repose sur des années de réflexion et de travail menés par Sycomore AM en qualité d'entreprise et d'investisseur responsable et représente une étape importante de notre parcours en matière de droits humains ; il fixe un cap à notre démarche d'amélioration permanente.

Notre Politique Droits Humains s'inspire des politiques et des stratégies d'investissement responsables existantes de Sycomore AM, où nous déclarons que notre approche vis-à-vis de nos parties prenantes, ainsi que celle des entreprises dans lesquelles nous investissons, est

régie par des considérations liées au développement durable et inclusif et par l'importance de faire preuve d'exemplarité dans nos interactions avec elles.

Gouvernance

Le Président de Sycomore AM est responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de droits humains et rendra régulièrement compte des progrès réalisés auprès du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est chargé d'assurer la supervision de cette politique. Au quotidien, le Responsable du Comité Mission et Développement Durable de Sycomore AM en tant qu'entreprise assure la responsabilité opérationnelle de notre engagement en matière de droits humains ; pour Sycomore AM en tant qu'investisseur, celle-ci relève du Responsable de la Recherche ESG.

Due Diligence et Mesures Correctives

En tant qu'entreprise ou investisseur, nous nous engageons à réaliser des 'due diligence' en matière de droits humains. Les problématiques examinées seront hiérarchisées en fonction de leur gravité et nous nous engageons à apporter des solutions, à coopérer ou à faciliter leur mise en œuvre en cas d'atteinte aux droits humains, conformément aux Principes Directeurs des Nations Unies. Nos actions en matière de 'due diligence' et de mesures correctives varient selon que les sujets abordés concernent nos propres employés, fournisseurs ou autres partenaires commerciaux d'une part, ou nos investissements d'autre part.

Sycomore AM, l'entreprise

Nous exigeons que nos employés, prestataires, partenaires commerciaux et tout autre entité ou personne physique travaillant avec nous s'efforcent de respecter les droits humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Cette exigence inclut notamment de traiter les personnes qui nous entourent avec respect et dignité.

Deux enjeux-clés ont été identifiés lors de la première évaluation des risques de droits humains réalisée par Sycomore AM sur ses propres opérations : la non-discrimination et les conditions de travail. Nous nous engageons à intégrer ces sujets dans nos politiques et formations internes. Nous cherchons également des opportunités nous permettant de traduire nos attentes relatives à ces enjeux en mesures visant à accompagner nos prestataires et nos partenaires commerciaux. Notre objectif est d'améliorer en continu notre capacité à identifier et à prioriser les problématiques en fonction de leur gravité.

Nous nous engageons à mettre en place un mécanisme de réclamations efficace permettant à nos collaborateurs de faire remonter leurs inquiétudes ou leurs griefs à la direction, auxquels nous nous attachons à répondre rapidement et équitablement. Nous cherchons à offrir la possibilité à d'autres parties prenantes - clients, partenaires commerciaux, prestataires, société civile ou autres - à aborder les sujets liés aux droits humains concernant Sycomore AM en tant qu'entreprise, afin de nous aider à identifier les problématiques dès qu'elles se manifestent et à trouver les solutions adéquates le plus rapidement possible.

Sycomore AM, l'investisseur

Nous disposons d'outils existants permettant d'intégrer les facteurs ESG à nos activités de gestion et ainsi de prendre en compte les problématiques relatives aux droits humains. Par le biais de notre [démarche SPICE](#), nous évaluons la performance en matière de droits humains des entreprises en portefeuille, ce qui influe directement sur nos décisions d'investissement. Nous dialoguons sur les sujets de droits humains avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et abordons régulièrement le respect de ces droits lors de nos échanges avec elles. A travers la mise en œuvre de cette politique, notre objectif est de renforcer nos processus de 'due diligence' afin d'identifier et de gérer les risques et les opportunités liés aux droits humains de manière systématique, pour l'ensemble de nos portefeuilles. Notre attention portera en priorité sur les atteintes avérées et potentielles les plus à même de survenir et dont la gravité pour les personnes concernées est la plus importante et probable, tout en restant attentifs aux problématiques sur lesquels nous pouvons avoir le plus d'impact. C'est ainsi que nous pensons être le mieux à même d'obtenir des résultats concrets.

Si nous reconnaissons, en qualité de gérant d'actifs, que notre lien avec les impacts sur les droits humains peut parfois sembler lointain, nous nous attacherons néanmoins à partager nos compétences et nos connaissances et à construire et user de notre influence auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, notamment à travers des démarches d'engagement collaboratif associant d'autres investisseurs, afin de les soutenir dans leur capacité à gérer les impacts qui les concernent.

Notre ambition est de continuer à renforcer et à exploiter les leviers dont nous disposons afin d'inciter les entreprises à respecter les droits humains. Cette démarche peut prendre différentes formes :

- ▶ Communiquer clairement aux entreprises nos attentes en termes de respect des droits de l'homme au niveau de leurs activités :
 - Encourager les entreprises à communiquer, publiquement, sur leurs politiques, procédures et performances en matière de droits humains ;
 - Demander aux entreprises en portefeuille de nous fournir des informations ciblées liées à leurs processus de 'due diligence' et de mesures correctives en matière de droits humains, en conformité avec les principes directeurs de l'ONU ;
 - Inciter les entreprises à mettre en place des mesures correctives appropriées et durables en cas d'impacts négatifs avérés, et de communiquer publiquement sur ces dernières ;
 - Encourager les entreprises en portefeuille à instituer, au niveau du Conseil d'Administration, un mécanisme de contrôle sur la gestion des risques liés aux droits humains et à communiquer sur leurs procédures de surveillance ;
- ▶ Initier un dialogue avec les entreprises sur leur gestion des problématiques liées aux droits humains ;
- ▶ Exercer nos droits de vote de manière à inciter les entreprises à respecter les droits humains ; ceci implique de voter en faveur de résolutions visant à augmenter les standards en matière de droits humains, en ligne avec notre politique de vote, et d'être attentifs aux impacts négatifs que certaines résolutions pourraient avoir sur le respect de ces droits;
- ▶ Participer à des initiatives d'engagement collaboratif, notamment lorsqu'une action collective est nécessaire pour amener une entreprise à agir ;

- ▶ Céder notre position, dans le cadre de notre démarche d'investisseur responsable, si l'entreprise refuse d'examiner des problématiques sérieuses liées aux droits de l'homme, ou ne réalise aucun progrès en la matière ;
- ▶ Communiquer en toute transparence sur les actions que nous avons prises pour renforcer l'influence exercée sur les entreprises, afin de prévenir, atténuer et faciliter la mise en place des mesures correctives en cas d'impacts négatifs liés au non-respect des droits humains ;

Sycomore AM souhaite vivement explorer de nouvelles méthodes permettant de renforcer et d'exercer différentes formes d'influence sur les entreprises et, à ce titre, encourage ses parties prenantes à faire remonter leurs commentaires sur la meilleure manière d'y parvenir. Nos indicateurs de performance permettront de suivre les efforts que nous déployons pour renforcer cette capacité d'influence et, si possible, de mesurer son efficacité - y compris, l'impact de notre participation dans des initiatives d'engagement collaboratif visant à prévenir et/ou atténuer les risques relatifs aux droits humains ou à mettre en place des mesures correctives. Un mécanisme de réclamation permettra aux parties prenantes de faire remonter leurs expériences, commentaires et opinions relatives à nos investissements.

Elaboration, révisions et mises à jour de la politique

Nous nous sommes appuyés sur les retours de nos parties prenantes internes et externes, ainsi que sur l'expertise de spécialistes de la gestion des impacts sur les droits humains des entreprises, pour établir cette politique. Nous souhaitons vivement initier un dialogue continu avec l'ensemble de nos parties prenantes afin d'approfondir nos travaux de recherche dans le domaine des droits humains. Nous communiquerons sur les progrès réalisés au niveau du renforcement de nos structures relatives aux droits humains et de nos indicateurs de performance - en tant qu'entreprise et dans notre rôle d'investisseur - lors de la publication de nos rapports annuels. Cette politique sera régulièrement actualisée afin de refléter l'évolution des connaissances et le développement de notre expérience dans ce domaine.

Cette politique a été validée par le Conseil d'Administration de Sycomore AM.